



Protocole d'accord sur les non titulaires de la Fonction publique

Le Vrai & le Faux sur la ratification du Protocole d'accord

La FSU n'a pas ratifié le Protocole d'accord :

VRAI

Bien que 58% des membres du bureau national de la FSU se soient prononcés en faveur de la signature (dont le représentant du SNETAP sur la base des 92% des membres du CSN favorables à cette ratification), la majorité qualifiée statutaire (70%), nécessaire pour valider une décision, n'a pas été atteinte.

La non signature du Protocole exclut la FSU en général et le Snetap en particulier des futures négociations Fonction publique et interne au MAAPRAT sur la transposition règlementaire des principes énoncés dans le Protocole :

FAUX

S'il existe bien "*un comité de suivi*" réservé aux seuls signataires, son champ est limité à l'examen des textes transversaux d'application du protocole (qui seront de toutes façons soumis à l'avis des instances paritaires dans lesquelles le SNETAP et la FSU sont représentés), à la réalisation d'un bilan de leur mise en œuvre et à la formulation de propositions d'évolution juridique pour remédier aux difficultés rencontrées.

Le Protocole prévoit en revanche que le **cœur des négociations**, dont notamment la détermination au sein de chaque Ministère du périmètre, du nombre d'emplois à créer pour la mise en œuvre du dispositif de titularisation et des modalités de titularisation (concours professionnalisés, examens professionnels, accès sans concours, etc.), **soit discuté avec les "organisations syndicales représentatives"**. Or, dans l'EAP, la 1^{ère} organisation syndicale représentative, c'est le Snetap-FSU!

Le Snetap-FSU n'a d'ailleurs pas attendu la signature de ce protocole pour poser ses exigences, puisqu'il l'a fait devant le cabinet du Ministre qu'il a rencontré le 19 mars, à l'occasion de la journée d'action pour un véritable plan de titularisation.